

# Le point sur Linky

Document téléchargeable sur notre site <http://gppep.org/node/127>

mis à jour le 06 nov 2016

Le déploiement des compteurs communicants Linky entamé par les sous-traitants ERDF suscite de nombreuses interrogations. Entre les rumeurs et les affirmations péremptoires il est difficile de s'y retrouver. C'est pourquoi le GPPEP a décidé de clarifier les choses en étudiant les arguments de chacun et en se plaçant du point de vue du particulier consommateur et de plus en plus souvent, producteur.

Le réseau de distribution d'électricité est un bien commun. Il a été payé par les impôts des citoyens et il appartient aux collectivités d'agglomérations. Dans la pratique les collectivités ont délégué la gestion de ce réseau à ERDF et aux E.L.D. Dans le cadre de ce mandat de gestion, ni les particuliers ni les collectivités n'ont de droit de regard sur les composants du réseau. Le parc des compteurs vieillissants est un des éléments du réseau de distribution. A partir du moment où les gestionnaires du réseau ont décidé du renouvellement des compteurs il n'y a quasiment pas de moyen réglementaire de s'y opposer.

<http://www.erdf.fr/linky-bientot-chez-vous>

<http://www.quechoisir.org/environnement-energie/energie/electricite-gaz/actualite-compteur-linky-peut-on-le-refuser>

Si les nouveaux compteurs communicants vont amener de nombreux avantages aux gestionnaires de réseau et aux fournisseurs d'énergie il n'en sera pas forcément de même au niveau des particuliers utilisateurs de ces compteurs.

Qu'est ce qui va changer pour les consommateurs ou les particuliers producteurs d'électricité ?

## + Faciliter le comptage des installations de production

Contrairement aux compteurs actuels qui ne savent enregistrer que dans un seul sens, le Linky pourra surveiller en plus des consommations les injections vers le réseau de distribution. Pour les installations d'autoconsommation ou de vente des surplus ce sera un réel avantage qui évitera les coûts importants de l'installation d'un compteur supplémentaire spécifique. A la demande du GPPEP et d'autres associations ERDF a accepté le principe d'anticiper le déploiement du Linky chez les producteurs qui en feront la demande. Mais tous les problèmes associés à la production des ENR ne sont pas encore réglés, il reste du chemin à faire. <http://gppep.org/node/125>

## + Fiabiliser le fonctionnement du réseau

Grâce aux nouveaux compteurs les gestionnaires du réseau pourront détecter directement les anomalies sans dépendre de l'appel téléphonique d'un client privé de fourniture. La résolution des pannes pourrait en être accélérée.

## = Des économies hypothétiques

Un des arguments officiels est que les nouveaux compteurs vont permettre de faire des économies d'énergie. En réalité, en dehors d'options commerciales payantes, le particulier ne disposera pas d'un dispositif permettant de suivre ses consommations en direct et n'aura donc aucune raison de modifier ses habitudes. Il existe déjà une multitude de moyens et d'appareils permettant de suivre et de gérer ses consommations au quotidien. Nous en avons étudié quelques uns dans notre guide de l'autoconsommation.

<http://gppep.org/node/109>

Ceux que le sujet intéresse sont déjà équipés de ces outils ils n'ont pas eu besoin d'un nouveau compteur pour le faire. Quant aux autres, un nouveau compteur, surtout sans visibilité nouvelle, ne devrait pas changer fondamentalement leur comportement quotidien .

<http://www.quechoisir.org/environnement-energie/energie/electricite-gaz/actualite-compteur-linky-l-interet-des-consommateurs-a-la-trappe>

## - Intrusion possible dans la vie privée

Avec les anciens compteurs les consommations sont relevées manuellement quelques fois par an. Avec le Linky les usages du foyer pourront être suivis en continu avec une précision d'une dizaine de minutes, voire moins. On pourra donc savoir à distance si vous êtes chez vous ou non, quand vous vous levez... On peut s'interroger légitimement sur l'accessibilité de ces données et le respect de leur confidentialité. Le GPPEP conseille vivement d'utiliser la possibilité offerte par la CNIL pour refuser la communication de ses données personnelles à des tiers extérieurs. Il faudra être très attentif à bien activer ce choix lors de l'installation du nouveau compteur.

<https://www.cnil.fr/fr/compteurs-communicants-linky-la-position-de-la-cnil-sur-le-stockage-local-de-la-courbe-de-charge-0>

## - Nouveaux tarifs et nouveaux contrats de consommations

La réactivité du Linky permettra de mettre en place de nouvelles propositions tarifaires avec de multiples tarifs du kWh dépendant des plages horaires ou des pointes de consommations. Il n'est pas sur que ces nouveaux outils commerciaux aillent dans l'intérêt des clients au final. Il faudra être attentifs sur leurs implications.

## **+/- Ne pas pénaliser les victimes des éco-délinquants ni les précurseurs de l'autoconsommation**

Cette nouvelle capacité d'enregistrer les injections sur le réseau mettra en porte à faux tous ceux dont l'installation de production n'est pas déclarée au gestionnaire de réseau. Il pourra s'agir de précurseurs vertueux qui ont voulu expérimenter l'autoconsommation quand la réglementation n'était pas très claire. Mais cela concernera aussi beaucoup de victimes d'éco-délinquants à qui on aura vendu des installations dites d'autoconsommation sans mettre en œuvre les déclarations administratives nécessaires auprès de l'urbanisme ou du gestionnaire de réseau. Ces victimes mal informées risquent donc d'être dénoncées par leur nouveau compteur alors qu'elles ignorent être dans l'illégalité. Si le déploiement de Linky permettra de fiabiliser la carte des sites de production pouvant injecter sur le réseau, il ne faudra pas que ceux qui devront régulariser leur situation à posteriori soient pénalisés ou injustement punis.

## **? Quelques ondes de plus...**

Les médias ont diffusé les cas rares de quelques personnes qui témoignent d'une électrosensibilité particulière. Leur état pourrait éventuellement souffrir du déploiement de Linky mais il s'agit de situations exceptionnelles.

Par rapport à la multiplicité des appareils électriques qui nous entourent et à la multiplicité des champs électromagnétiques auxquels nous sommes quotidiennement exposés, il est improbable que la modification d'un simple compteur constitue un risque sanitaire majeur pour l'ensemble de la population.

## **> Pour en savoir plus**

Pour plus de détails techniques consultez le travail très complet réalisé par les journalistes de Canard PC et PC Hardware qui ont choisi de diffuser gratuitement leurs travaux.

Vous pouvez aussi suivre les discussions sur le forum-photovoltaïque :

<http://forum-photovoltaïque.fr/viewtopic.php?f=19&t=35040>

<http://www.canardpc.com/linky-enquete-telechargement-gratuit.html>

[http://www.canardpc.com/pdf/hw13\\_ondes.pdf](http://www.canardpc.com/pdf/hw13_ondes.pdf)

<http://www.anfr.fr/l-anfr/actualites/toutes-les-actualites/detail-actualite/actualites/compteurs-linky/>

<http://languedoc.enercoop.fr/content/positionnement-denercoop-sur-le-compteur-linky-1>

<http://korben.info/compteur-linky-bonne-mauvaise-idee.html>

<http://theconversation.com/compteur-electrique-linky-comprendre-la-polemique-59769>